

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° B.2021-36

SITE EMBLEMATIQUE DES MONEDIÈRES : RÉALISATION D'UN PANNEAU DE PRÉSENTATION DU SITE

Date de la convocation
25/05/2021

Nombre de délégués
En exercice : 23
Présents : 13
Votants : 14 (dont 1 pouvoir)
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le 1^{er} juin 2021 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.
L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 1^{er} juin 2021 inclus.
Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».
« Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève					
BEZIAT Françoise	x				
CAVITTE Pascal					
DELCOUDERC-JUILLARD N.					
ORVAIN Jérôme	x				
PATIER Christophe			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe			x		
PETIT Christophe		B. POUYAUD	x		
SIMANDOUX Nelly					
23 DEFEMME Catherine			x		
SIMONET Valérie			x		
87 LARDY Brigitte			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun		1		1	2

Collège Intercommunal et Communal Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS NICOUX Renée	x				
PV					
TOTAL = 3 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément	X				
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas	X				
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles	X				
MOUNAUD Patrick	X				
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	8			8	8
TOTAL EPCI et communes	11			11	11



Participaient également à la réunion :

Madame Juliette GIOUX (Directrice du Pnr de Millevaches en Limousin)
Madame Cécile GEAY (Chef du Pôle Animation Territoriale du Pnr de Millevaches en Limousin)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction du Pnr de Millevaches en Limousin)

CODE PROJET : 2 203 Valorisation des Monédières

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 2 : Accompagner la mutation des paysages

Mesure 9 : Approfondir et partager la connaissance du paysage

Mesure 10 : Retrouver la lisibilité et préserver la qualité des paysages

Mesure 11 Phare : Préserver et valoriser les paysages emblématiques

Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire

Mesure 33 : Conforter le réseau des sites d'interprétation et de visites

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;
Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;
Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)
Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;
Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;
Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;
Vu la délibération n°C.2020-33 du Comité syndical du 22 septembre 2020 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président

Considérant :

- l'étude paysagère pour l'aménagement et la valorisation du site emblématique des Monédières conduite par le SMAG PNR ML en 2018

Contexte :

Le Massif des Monédières constitue un paysage emblématique pour le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML). Le territoire est d'ailleurs identifié comme Site d'Intérêt Ecologique et Paysager (SIEP) dans la charte 2018-33. En effet, ce paysage présente un certain nombre d'enjeux que sont la conservation et la valorisation durable de ses richesses naturelles, paysagères et patrimoniales ainsi que l'amélioration de l'accueil du public et le développement des activités locales en accord.

En 2018, par des financements FEADER (GAL Tulle) et de la Région Nouvelle Aquitaine, le PNR ML a conduit une étude paysagère pour l'aménagement et la valorisation du site

emblématique des Monédières qui comprend le Suc au May et le Puy de la Monédière ainsi que le Cirque de Freysselines. Cette étude, ayant fait l'objet de nombreux ateliers participatifs, a permis de définir les caractéristiques paysagères du site et de faire des propositions pour un projet paysager global dans le respect des patrimoines tout en conciliant les différents usages. Cette étude a également permis de formuler des pistes pour développer l'accueil du public et l'interprétation du paysage.

Pour rappel, depuis 2013, un programme estival d'animations et de sorties découverte 'Les Mercredis des Monédières' est organisé en partenariat avec les structures locales de tourisme et rencontre un public nombreux.

Description du projet :

Face au découpage administratif du site visé, plusieurs communes relevant de communautés de communes différentes, tout comme cela avait été fait pour l'étude paysagère, il est proposé que le PNR ML assume la maîtrise d'ouvrage d'un premier volet d'interprétation. Ce volet concerne la mise en opération concrète d'une partie de l'étude sus-décrite, de façon cohérente et homogène via la conception d'un panneau de présentation de l'ensemble du site emblématique et des principaux lieux d'accueil et d'activités.

La signalétique globale avait été identifiée dans l'étude paysagère comme indispensable à la compréhension du site dans son ensemble et au repérage des visiteurs. Le contenu des panneaux, sera une re-exploitation des investigations et productions de l'étude paysagère de 2018. Un travail collaboratif avec les communes concernées, à savoir en premiers lieux Chaumeil et Veix, et leurs communautés de communes a minima sera mené.

Le format, l'agencement de contenu, le nombre de panneaux (2 ou 3) et les emplacements exacts de leur implantation sur les lieux d'accueils principaux du site seront le fruit d'une validation en Comité de Pilotage spécifique.

Conformément aux exigences du plan de relance, cette opération devra débuter en 2021 et s'achever courant 2022.

Plan de financement prévisionnel pour l'année 2021 :

La dépense prévisionnelle pour la conception et réalisation de 2 ou 3 panneaux est évaluée à 5 000 € TTC.

Nature des financements	2021	Taux de financement
Etat via Plan de relance	4 000 €	80 %
Région Nouvelle-Aquitaine	1 000 €	20 %
Autofinancement du PNR	0 €	0 %
Coût total	5 000 €	100 %

La contribution du PNRML consiste essentiellement au temps de travail nécessaire à la réalisation de l'action incluant l'animation ou encore la passation d'un marché de production des panneaux (impression sur support noble, installation sur site, ...).

Proposition :

Il est proposé aux membres du bureau syndical :

- de valider le lancement en 2021 de l'opération en missionnant des prestataires pour la conception et la réalisation des panneaux ;
- de valider le plan de financement prévisionnel de l'action.

- d'autoriser le Président à :

- Solliciter les financements correspondants au plan de financement prévisionnel ;

- Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
- Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- Engager la procédure de commande publique permettant la conception et la réalisation des panneaux et signer tous les documents correspondants.

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider le lancement en 2021 de l'opération en missionnant des prestataires pour la conception et la réalisation des panneaux ;
- de valider le plan de financement prévisionnel de l'action.
- d'autoriser le Président à :
 - Solliciter les financements correspondants au plan de financement prévisionnel ;
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - Engager la procédure de commande publique permettant la conception et la réalisation des panneaux et signer tous les documents correspondants.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président,
Philippe BRUGERE

Voté à l'unanimité

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 11.06.21 Et qu'elle a été affichée le 11.06.21
Le Président,

